

Éléments d'information à l'intention des professeurs de Troisième à destination des élèves de troisième intéressés par des études conduisant à des métiers du sanitaire et du social

À la rentrée 2011, le BEP "carrières sanitaires et sociales" disparaît, en parallèle apparaît un baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" (ASSP), préparé en trois ans. Cette création a pour conséquence un réaménagement de la filière de formation préparant aux métiers des secteurs "sanitaire et social".

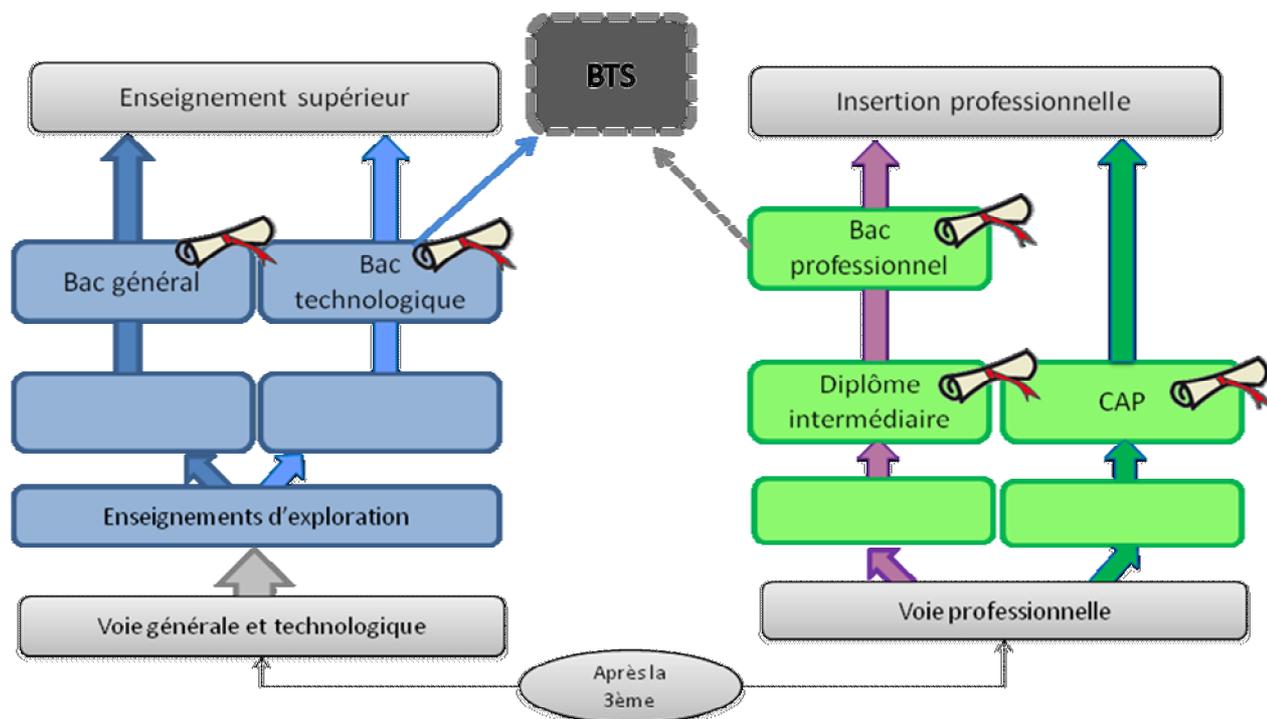
Pour des élèves intéressés par des études conduisant à ces métiers, il existera deux voies de formation en fin de troisième :

- Une orientation vers une seconde professionnelle, en vue de l'obtention du baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" ou « Services de Proximité et Vie Locale ».
- Une orientation vers une seconde générale et technologique, avec la perspective en première du choix de la série technologique ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)

Ce document a pour objectif d'apporter des éléments d'information sur ces deux voies de formation, sur les métiers et/ou les poursuites d'études auxquelles elles conduisent.

Situation des élèves qui entrent en seconde professionnelle ASSP (donc à partir de la rentrée 2011) : ce palier n'existe plus avec la disparition du BEP : le choix qui se fera maintenant à la fin de la troisième engage plus les jeunes. L'orientation en fin de troisième prend donc une importance particulière : les parcours ouverts par le baccalauréat professionnel ASSP ou le baccalauréat technologique ST2S seront sensiblement différents.

L'orientation des élèves post troisième en 2011



Deux voies de formation : trois diplômes

Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne »	Ouverture à la rentrée 2011 Deux options : "à domicile" et "en structure". Objectifs : Vise en priorité une professionnalisation, menant à une insertion professionnelle rapide, directe ou après compléments de formation (en IFAS...).
Baccalauréat professionnel « Services de Proximité et Vie Locale »	4 champs d'activité : Activités d'aide et de soutien à l'intégration, Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté, gestion des espaces ouverts au public et gestion du patrimoine locatif. Objectifs : Vise en priorité une professionnalisation, menant à une insertion professionnelle rapide, directe
Baccalauréat technologique ST2S	Rénovation en 2007 Objectif : Prépare aux poursuites d'études post-baccalauréat dans les secteurs de la santé et du social.

Questions / réponses

Quels emplois et métiers sont directement accessibles après l'obtention du baccalauréat professionnel ASSP?

Le titulaire de l'option "à domicile" exerce principalement des activités d'aide ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne et au maintien de la vie sociale, auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées ou handicapées, qui vivent en logement individuel ou collectif. Il peut encadrer de petites équipes chargées de ces interventions. Il est employé par des associations, des collectivités territoriales, des entreprises... Parmi les emplois potentiels on peut citer : assistant de responsable de secteur "aide à domicile", responsable d'unité en domicile collectif.

Le titulaire de l'option "en structure" travaille dans des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il exerce auprès de personnes en situation de dépendance des activités de soin, d'aide ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne. Il participe aussi à des activités de promotion de la santé.

Quelles sont les fonctions du titulaire du baccalauréat professionnel SPVL?

Le Baccalauréat SPVL est préparé sur la base de 2 champs d'activités déterminés parmi les 4 possibles. Auprès de différents publics : enfants, adolescents, adultes, habitants d'un quartier, locataires, usagers d'un service public, clients d'un service commercial... dont les besoins ne requièrent pas toujours les compétences d'un travailleur social, il assure l'accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux services compétents et une fonction de médiation sociale en prévenant par une attitude de neutralité et de négociation, les conflits, les dégradations.

Quelles sont les possibilités de poursuite d'études après le baccalauréat professionnel ?

Les contenus de formation du bac pro ASSP ont été construits pour permettre des poursuites d'études courtes (quelques mois) qui préparent au diplôme d'aide-soignant (après entrée en IFAS, institut de formation d'aide-soignant), ou d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de puériculture...

Un élève qui a pour projet la profession d'infirmier (ère), et dont les résultats scolaires montrent que ce projet est réaliste doit être en priorité orienté vers une seconde générale et technologique, avec comme préconisation le choix de l'enseignement d'exploration "santé/social".

Il est cependant important de rappeler que, comme pour tout baccalauréat professionnel, le titulaire du bac pro ASSP ou SPVL a la possibilité de poursuivre ses études, en particulier en BTS. Dans ce domaine de formation, deux spécialités de BTS existent : le BTS ESF "Économie sociale familiale", et le BTS SP3S "services et prestations des secteurs sanitaire et social". Or, il s'agit de BTS pour lesquels le taux de pression est élevé et donc la sélection à l'entrée importante. Dans ces conditions, la voie du baccalauréat professionnel n'est pas celle qu'il faut recommander pour un projet de poursuite d'études vers l'un de ces BTS.

Pour être complet, il est nécessaire de rappeler que les titulaires du bac pro qui ont obtenu une mention bien ou

très bien à l'examen ont un accès de droit dans les spécialités de BTS en rapport avec leur baccalauréat.

Quelles poursuites d'études après le baccalauréat technologique "ST2S" ?

Les contenus du baccalauréat ST2S ont été construits, lors de la rénovation de 2007, dans la seule perspective de poursuite d'études post-baccalauréat. Ces études, en deux ou trois ans, peuvent conduire à un diplôme de technicien supérieur, à une profession paramédicale ou sociale : infirmière, conseiller en économie sociale familiale, éducateur spécialisé, mais aussi manipulateur(trice) en électroradiologie, diététicien(ne)...

Deux spécialités de BTS sont ouvertes aux titulaires de ce baccalauréat ST2S :

- Le BTS ESF "Économie sociale familiale" qui, après une année d'étude complémentaire, mène à la profession de conseiller en économie sociale familiale.
- Le BTS SP3S qui conduit à des emplois dans les organismes de protection sociale, les établissements médico-sociaux, les associations.

Les écoles de formation aux professions du secteur social (assistant de service social, éducateur spécialisé...) sont difficilement accessibles après un baccalauréat : l'entrée s'y fait par concours, en règle générale après une ou plusieurs années d'études supérieures. Pour preuve, la moyenne d'âge des lauréats aux concours d'entrée en école d'assistant(e) social(e), qui est de 25 ans.

Quelles aptitudes et capacités sont nécessaires pour une orientation vers une formation de ce secteur ?

- Aptitudes à la communication, à la relation (être attentif et respectueux envers les autres), au travail en équipe.
- Capacités à travailler avec soin et rigueur, auprès de personnes fragilisées.
- Capacités d'initiative, d'écoute, d'observation.
- Capacité d'analyse des situations.
- Goût pour les relations humaines, sens des responsabilités et de l'organisation.

Comment devenir infirmière ?

L'entrée en IFSI se fait sur concours (directement après le baccalauréat ou souvent après une préparation spécifique), pour des études en trois ans qui conduisent au diplôme d'Etat (DE) d'infirmière. L'orientation à recommander pour un ou une élève de troisième qui a ce projet professionnel est celle de la seconde générale et technologique.



"J'entre en bac pro "ASSP"... Que vais-je faire ?

Le programme comprendra des enseignements généraux et des enseignements professionnels (techniques professionnelles liées à l'hygiène, aux projets de vie, à la vie sociale, aux repas, au confort, sciences médico-sociales, nutrition et alimentation, biologie et microbiologie). Des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), dont la durée totale sera de 22 semaines, sont prévues sur les trois années de formation. Au cours de l'année de 1^{ère}, un BEP pourra être validé (certification intermédiaire).

"Je veux entrer en bac pro ASSP, il y a deux options, "à domicile" et "en structure". Quelles sont les différences entre les deux options ? Comment se déterminer entre l'une ou l'autre ?

Pour l'option "à domicile", l'accent est mis sur :

- L'organisation du travail en équipe.
- L'accompagnement des actes de la vie quotidienne (aide à la toilette, à la mobilisation, au maintien de la vie sociale).
- La surveillance de l'état de santé de la personne.
- L'aménagement et l'hygiène du cadre de vie de la personne : nettoyage, entretien du linge, sécurisation des locaux.

- La conception et la réalisation de repas.
- La gestion de documents de la vie quotidienne...

Pour l'option "en structure", l'accent est mis sur :

- Les activités liées aux soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes : aide à la toilette et au confort de la personne, aide à la mobilisation.
- La surveillance de l'état de santé de la personne.
- Les activités de maintien de la vie sociale : projet d'animation.
- Les actions d'éducation à la santé.

Les activités de l'option "à domicile" sont davantage tournées vers la vie quotidienne, en structures ou à domicile, secteur en plein essor.

Celles de l'option "en structure" vers les soins aux personnes dépendantes et en structures.

"Je veux m'occuper d'enfants" : quelle voie choisir ?

Les deux voies (professionnelle d'une part, générale et technologique, d'autre part) conduisent à des diplômes qui permettent de s'occuper d'enfants, mais à des niveaux de qualification différents : par exemple, après le bac pro, le diplôme d'auxiliaire de puériculture ; après un baccalauréat général ou technologique, le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants. Il existe aussi un CAP, le CAP "Petite enfance" qui n'est pratiquement pas ouvert aux élèves venant de troisième.

Le titulaire du bac professionnel, option "à domicile", peut assurer auprès d'enfants :

- Les activités liées à l'hygiène, au confort et à la sécurisation.
- Les activités d'éveil et de loisirs, de maintien de l'autonomie (enfants handicapés).
- La préparation et l'aide à la prise des repas.
- L'entretien de son cadre de vie (locaux et linge).

Il faut avertir les élèves qu'occuper un emploi auprès d'enfants nécessite de la maturité et que ces emplois leur seront difficilement accessibles dès leur sortie de formation, après l'obtention du bac pro. Il est également indispensable de préciser aux élèves que, dans le domaine des services à la personne, les besoins les plus importants dans les années à venir concerneront d'abord les personnes âgées.

"J'entre en bac pro "SPVL"... Que vais-je faire ?

Le programme comprendra des enseignements généraux et des enseignements professionnels (techniques professionnelles en fonction du champ d'activité, techniques de communication et de médiation sociale, étude de l'Environnement social de l'intervention professionnelle, des milieux professionnels et modes d'intervention et du cadre juridique appliqué aux interventions professionnelles). Des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), dont la durée totale sera de 22 semaines, sont prévues sur les trois années de formation. Au cours de l'année de 1^{ère}, le CAP d'Agent de Prévention et de Médiation pourra être validé (certification intermédiaire).

Lexique

- IFSI : institut de formation en soins infirmiers
- IFAS : institut de formation d'aide-soignant(e)s
- ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
- SP3S : services et prestations des secteurs sanitaire et social